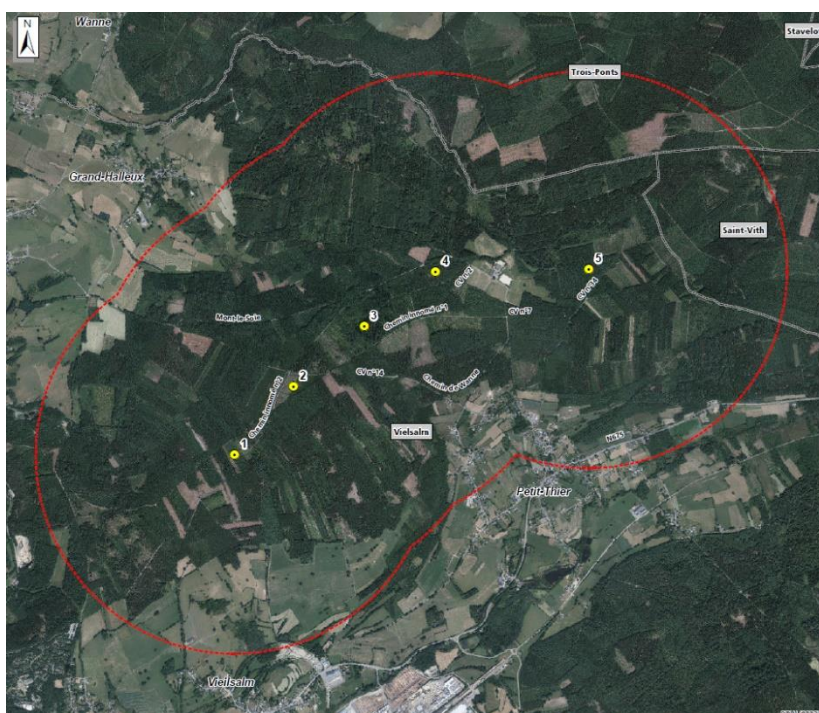


# Parc éolien de Vielsalm : description succincte

## Historique

Les autorités communales ont décidé de prendre l'initiative afin de maîtriser le développement éolien local tout en participant à l'effort commun pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Elles ont identifié un site adéquat, sur des terrains appartenant à la commune, afin de le mettre à disposition des développeurs éoliens et de lancer un appel à projets. Le 22 janvier 2022, la commune a publié un avis concernant la concession d'un droit de superficie pour les parcelles communales. Le 17 juin 2022 un partenariat est mis en place entre Renner Energies, Luminus et Courant d'Air. Le projet prévoit une participation directe des citoyens via Courant d'Air. La commune pourra également participer au financement et à l'exploitation si elle le décide.

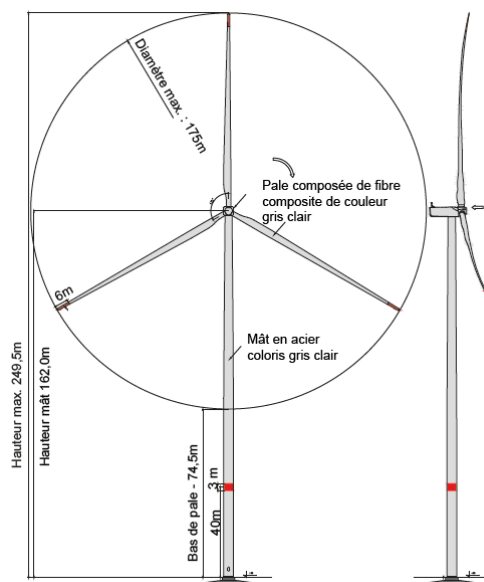


## Localisation du parc éolien

Le projet éolien prévoit d'implanter un parc de 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Vielsalm, à proximité du lieu-dit de Mont-le-Soie, entre les villages de Petit-Thier au sud et Ennal et Grand-Halleux au nord-ouest. Quatre des cinq éoliennes ainsi que la cabine de tête et le poste de transformation sont situées sur des parcelles communales. Le site du projet est un grand massif forestier majoritairement peuplé de résineux. La production électrique sera injectée dans le réseau par liaison souterraine depuis la sous-station du parc jusqu'au poste de Brume.

## Caractéristiques des éoliennes prévues

Puissance	max. 7,0 MW/éolienne (max. 35 MW/parc)
Hauteur pale levée	230 à 250 m
Diamètre du rotor	163 à 175 m
Hauteur du mât	148 à 162 m
Hauteur bas de pale	66,54 à 74,5 m



# Les principales constatations de l'étude d'incidences environnementales

## Les distances minimales par rapport aux habitations sont respectées

Par rapport aux zones d'habitation au plan de secteur (au moins 625 m) :

- Petit-Thier : 845 m de l'éolienne 3 (maison la plus proche : 865 m de l'éolienne 3)

Par rapport aux habitations situées en dehors des zones d'habitation (au moins 400 m) :

- habitation isolée la plus proche (rue Mont-le-Soie) : 465 m de l'éolienne 4

Par rapport à la ZACC :

- Limite de la zone d'habitat à caractère rural : 1095 m de l'éolienne 5

## Des immissions sonores en conformité avec les valeurs limites

Les valeurs limites d'immission à respecter sont de 45 dBA maximum en journée (7h-19h) et de 43 dBA maximum en dehors de ces heures ainsi que les dimanches et jours fériés.

Un programme de bridage sera prévu, variable selon les caractéristiques acoustiques du modèle d'éolienne retenu, afin de garantir le respect des valeurs limites au niveau du site de Mont-le-Soie. Le bridage induit une perte de production de 0,3 à 3,0 % selon le modèle considéré.

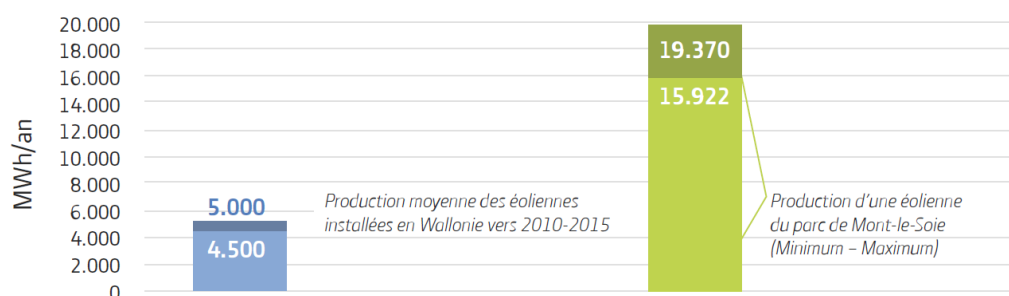
Le bruit des éoliennes ne sera globalement pas perceptible depuis le village de Petit-Thier. Depuis les autres habitations plus éloignées du projet, comme à Grand-Halleux, le bruit ne sera pas perceptible. Depuis l'habitation du centre équestre où l'environnement sonore actuel est très calme, le bruit des éoliennes sera régulièrement perceptible, de jour comme de nuit, lors de périodes de vitesses de vents intermédiaires, étant donné sa localisation entre les éoliennes n°4 et 5.

## Ombre portée non problématique

Les valeurs maximales d'exposition aux ombres portées à respecter dans le cas le plus défavorable (en supposant que le soleil brille chaque jour du matin au soir) sont de 30 heures par an et de 30 minutes par jour. Pour répondre à ce cas le plus défavorable (mais peu probable), les éoliennes 3, 4 et 5 sont équipées d'un module spécial qui permet leur arrêt en cas de dépassement éventuel. En revanche, en situation probable, les dépassements se limitent uniquement au centre équestre, pour lequel des arrêts peuvent avoir lieu pendant environ 60 heures par an pour respecter la limite de 30 heures.

## Un très bon gisement venteux

Combiné à des installations modernes d'une hauteur totale de 230 à 250 m (les deux options ont été étudiées dans l'étude d'incidences) et d'un diamètre de rotor de 163 à 175 m, le très bon potentiel venteux du site de Mont-le-Soie permettra une production électrique importante entre 15,9 et 19,4 GWh/an par éolienne, déduction faite des bridages (oiseaux, chauve-souris, ombre portée, etc.). La production minimale du parc de 79 GWh correspond à la consommation d'électricité d'environ 21.500 ménages et à une économie annuelle de 34.000 tonnes de CO<sub>2</sub>.



Les éoliennes installées dans les années 2010-2015 en Wallonie avaient typiquement une puissance de 2 MW, une hauteur de 150 m pour un diamètre de rotor de 80 m et délivraient entre 4 500 et 5 000 MWh/an. En comparaison, celles de Mont-le-Soie avec leurs 230 ou 250 m de hauteur, et situées dans un excellent gisement venteux, en produiront quatre fois plus.

## Faible consommation d'espace et peuplements à faible biodiversité potentielle



Les parcelles sur lesquelles les éoliennes seront construites sont des peuplements de conifères faisant l'objet d'une exploitation forestière. L'emprise des aménagements permanents (fondations, aires de montage, sous-station, chemins d'accès), est limitée à une superficie relativement réduite de 1,4 ha pour l'ensemble du projet, occupée par des plantations résineuses et des jeunes plantations résineuses (soit 0,017% des 7.341 ha de forêts sur la commune). Les surfaces temporairement déboisées représentent une surface totale de 3,9 ha dont environ 0,2 ha de plantations mixtes et 0,05 ha de hêtres.

Les zones forestières d'implantation présentent une moindre valeur écologique, ce qui permet de neutraliser plus aisément les atteintes au milieu naturel par la création des zones de compensation prévues. Dans la balance des intérêts climatiques, donc environnementaux, à court et à long terme, ce site présentant une moindre biodiversité potentielle est adéquat.

### Effets limités sur les oiseaux et les chauves-souris

En phase d'exploitation, un impact fort sur les populations locales est pressenti pour trois espèces d'oiseaux et neuf espèces de chauves-souris. L'impact fort sur le Milan royal et la Buse variable sera réduit à un niveau moyen par la mise en place d'un système de détection intelligent sur toutes les éoliennes. Pour la Cigogne noire, la mise en place de 1 ha de zone de chasse et de 5 ha d'îlot de vieillissement compensera les impacts du projet. Concernant les chauves-souris, les risques de mortalité seront réduits à un niveau faible par la mise en place d'un module d'arrêt sur toutes les éoliennes. Les impacts par effarouchement pour 5 espèces sont jugés moyens. Les impacts résiduels par dégradation de l'habitat seront compensés par la création de 5 ha d'îlots de vieillissement, de 2 km de lisière étagée et 10 nichoirs à chauves-souris.

Aucun impact significatif n'est attendu sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 au sens de l'article 29 de la Loi sur la conservation de la nature.

### Impact limité sur le paysage

L'implantation alignée sur une crête boisée dominant le paysage environnant permettra une bonne lisibilité de la configuration depuis la plupart des points de vue. La zone peu dense d'un point de vue éolien évite une covisibilité problématique ou un effet d'encerclement. Les éléments d'intérêt paysager sont peu impactés par le projet car le relief marqué et la végétation dense réduisent la visibilité sur les éoliennes. Les quelques éléments du patrimoine relevés ne seront pas impactés par le projet.

Les incidences paysagères pour le Centre équestre sont jugées modérées à très importantes. Le village de Petit-Thier est situé au sud du projet et est le plus proche du parc éolien en projet. En raison de la végétation et du relief, le projet sera dissimulé depuis de nombreux points de vue de ce village. Les incidences sur ce village sont

jugées de faibles à importantes, selon l'endroit et la végétation présente. Le relief marqué, les nombreuses zones boisées et l'implantation en ligne du parc éolien permettent de réduire les impacts paysagers sur les villages situés dans un périmètre rapproché.

Incidences paysagères	Quartiers ou villages concernés
Majeures	/
Très importantes	/
Importantes	Petit-Thier (4)
Modérées	Petit-Thier (1), quartiers nord et est de Grand-Halleux, Petit-Halleux, Ennal, Ville-du-Bois, quartier 2 de Vielsalm, Neuville, Burtonville, Rochelival.
Faibles	Petit-Thier (2), quartiers sud et ouest de Grand-Halleux, Goronne, Rencheux, Priesmont, quartier 1 (nord et ouest) de Vielsalm, Cahay, Provedroux, Poteau, Logbierné, Hénumont, Spineux, La Neuville, La Vau, Recht.
Négligeables	Petit-Thier (3), Wanneranval, Aisomont, Trois-Ponts, Bergival, Saint-Jacques, Fosse, Rodt, Hinderhausen, Kapellen, Hecken, Rogery, Cierreux, Arbrefontaine, Menil Sart, Bèche, La Comté, Commanster, Salmchâteau, Farnières.

Cadrage vue panoramique



Photomontage 04 : Petit-Thier, église

Cadrage vue panoramique



Photomontage 06 : Burtonville, Neuville Haut

Cadrage vue panoramique



Photomontage 10 : Goronne, entrée du village à l'est

Cadrage vue panoramique



Photomontage 12 : Grand-Halleux, Rue Sculpteur Vinçotte (option hauteur totale 230 m)

Cadrage vue panoramique



Photomontage 12 : Grand-Halleux, Rue Sculpteur Vinçotte (option hauteur totale 250 m)

Cadrage vue panoramique



Photomontage 18, Recht, Bergstraße